



LES VOIX DE LA GUERRE

16 PAYS SOUS LA LOUPE



CICR

Parallèlement au projet « Les voix de la guerre » engagé dans 16 pays par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), une série d'enquêtes plus restreintes sur le même thème ont été menées par huit composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans leurs pays respectifs. Pour en savoir plus, voir le site Web des Sociétés nationales concernées, à savoir : la Croix-Rouge australienne, la Société canadienne de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge danoise, la Croix-Rouge finlandaise, la Croix-Rouge italienne, la Croix-Rouge néerlandaise, la Croix-Rouge de Norvège et la Croix-Rouge suédoise.



Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T +41 22 734 60 01 F +41 22 733 20 57
E-mail : shop@icrc.org www.icrc.org
© CICR, décembre 2016

Photo de couverture: M. Saman/Magnum Photos pour le CICR
Illustrations : Yona Lee SA

INTRODUCTION

PAR PETER MAURER, PRÉSIDENT DU CICR

Recueillir la parole des gens est une part essentielle de notre travail dans les zones de conflit. L'édition 2016 du rapport « Les voix de la guerre », fondé sur une enquête de grande ampleur menée entre les mois de juin et de septembre 2016 par WIN/Gallup International et ses partenaires locaux, rend compte des opinions de 17 000 personnes de 16 pays différents. Si certains résultats sont encourageants, d'autres sont plus préoccupants.

Ce rapport est publié alors que nous vivons une époque troublée. Ces vingt dernières années ont été marquées par de nombreux conflits armés aux conséquences dévastatrices. Aujourd'hui encore, de vastes régions du monde sont déchirées par des conflits. Comme le montre l'étude, le fatalisme gagne les esprits, de plus en plus de gens considérant les pertes civiles comme une conséquence inévitable de la guerre. Dans le même temps, l'impact et la pertinence des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, dont les règles visent à protéger les civils, les détenus et les blessés dans les situations de conflit armé, sont aujourd'hui remis en question comme ils ne l'ont peut-être jamais été au cours de l'histoire récente. Ces deux tendances sont pour le moins préoccupantes.

A contrario, il est encourageant de constater que l'immense majorité des sondés reconnaît le droit de toute personne à recevoir des soins de santé pendant un conflit armé et condamnent les attaques dirigées contre les hôpitaux, les ambulances et les personnels de santé.

Je suis allé en Syrie, au Yémen, au Nigéria et en Afghanistan; j'ai vu de mes propres yeux les effets dramatiques de la violence dirigée contre les civils, les hôpitaux et d'autres infrastructures vitales. Les témoignages des personnes que j'ai rencontrées sur place font en grande partie écho aux opinions exprimées dans le rapport. La majorité des sondés vivant dans des pays touchés par un conflit armé estime nécessaire d'imposer des limites aux méthodes et aux moyens de guerre. Les résultats de l'enquête semblent indiquer que les gens qui ont connu l'horreur de la guerre sont convaincus que le droit peut sauver des vies. Voilà qui doit nous inciter à redoubler d'efforts pour faire mieux respecter les lois de la guerre.

Le rapport indique aussi que ce sont les chefs militaires et les combattants eux-mêmes qui, d'après les sondés, sont les mieux à même d'influencer le comportement de leurs pairs. Cela souligne l'importance du rôle unique joué par le CICR dans la mise en place d'un dialogue avec toutes les parties et la diffusion des lois de la guerre – également connues sous le nom de droit international humanitaire. Néanmoins, si nous voulons consolider la foi dans le droit, il est impératif que les États obligent ceux qui en enfreignent les règles à rendre des comptes.

Le droit international humanitaire impose des limites à la guerre. Les guerres sans limites sont des guerres sans fin. Et les guerres sans fin engendrent des souffrances infinies. Nous ne devons en aucun cas devenir indifférents à la détresse humaine.

Peter Maurer





MON EXPÉRIENCE DE LA GUERRE

PAR GILES DULEY, PHOTOJOURNALISTE

Cela fait une dizaine d'années que j'arpente le monde avec mon appareil photo pour témoigner des effets dévastateurs de la guerre sur les civils. En Angola comme à Gaza, en Irak comme au Cambodge, j'ai vu comment les moyens de guerre modernes détruisent des corps, des esprits, des vies.

En 2011, j'en ai moi-même fait la cruelle expérience : alors que je faisais un reportage en Afghanistan, j'ai sauté sur une mine à Kandahar. J'en ai réchappé de justesse, mais j'ai perdu mes deux jambes et un bras.

J'ai dû passer un an à l'hôpital pour me remettre de mes blessures. Ma vie avait changé du tout au tout. On m'avait dit que je ne remarquerais jamais et que je serais dépendant pour le restant de mes jours. Et pourtant, contre toute attente, j'ai repris le travail 18 mois plus tard. Et j'ai commencé à comprendre que ma blessure, aussi tragique soit-elle, m'avait en fait apporté une chose précieuse : une plus grande empathie envers ceux que je photographiais et que je comprenais désormais de l'intérieur.

Dans le cadre de mon travail, j'invite les gens à me raconter leur histoire, je prends le temps de les écouter ; c'est très important pour moi. L'édition 2016 du rapport « Les voix de la guerre » est une source précieuse d'information sur la façon dont les gens perçoivent la

guerre et sur les mesures à prendre pour en limiter plus efficacement les effets sur les civils.

Une fois rétabli, je suis retourné en Afghanistan. Dans un centre de réadaptation physique soutenu par le CICR, j'ai rencontré Ataullah, un jeune garçon de 7 ans qui venait de recevoir une jambe artificielle. Quelques mois plus tôt, il avait marché sur une mine en allant à l'école, y laissant un bras et une jambe. Cela me faisait mal au cœur de le voir suer sang et eau pour faire quelques pas alors qu'il aurait dû être en train de jouer avec ses amis, comme n'importe quel garçon de son âge.

Pourquoi n'ai-je pas changé de métier ? La réponse est simple : à cause d'enfants comme Ataullah. Pendant que je le photographiais, je pensais à la douleur physique et psychologique que je ressens chaque jour, et je me demandais pourquoi un enfant devrait endurer les mêmes souffrances que moi simplement pour s'être rendu à l'école à pied.

Chaque jour, des milliers d'enfants risquent de subir le même sort qu'Ataullah. Alors que tant de régions du monde sont déchirées par des conflits et que le mépris pour les règles de conduite gagne du terrain, nous devons plus que jamais réaffirmer l'importance de respecter les lois de la guerre pour protéger la vie des civils.



P.-J. De Pue/CICR

**Les lois de la guerre doivent être respectées
pour épargner aux civils des souffrances inutiles.**

LES VOIX DE LA GUERRE, ÉDITION 2016

Entre juin et septembre 2016, plus de 17 000 personnes de 16 pays différents ont été interrogées sur une série de thèmes liés à la guerre. L'étude a été menée par WIN/Gallup International et ses partenaires dans chacun des pays concernés. Certaines des questions posées dans le cadre de l'enquête sont reproduites dans les pages suivantes, accompagnées des résultats correspondants présentés sous forme de graphiques. Plusieurs de ces questions ayant déjà fait partie de la première enquête « Les voix de la guerre » conduite en 1999, un comparatif des réponses obtenues à près de 20 ans d'intervalle a également été effectué.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

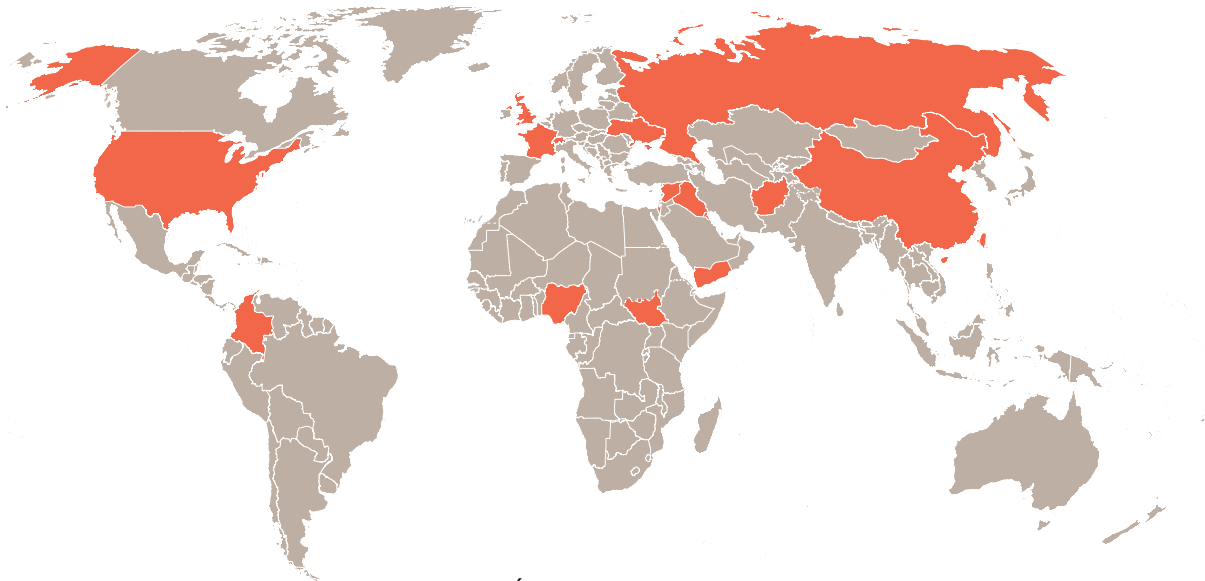
- Les personnes vivant dans des pays en proie à un conflit ont foi dans le droit ; près de la moitié de celles qui ont participé à l'enquête restent convaincues que les Conventions de Genève permettent de limiter les horreurs de la guerre. Plus des deux tiers de l'ensemble des sondés estiment qu'il demeure important d'imposer des limites à la guerre.
- Les résultats de l'enquête soulignent le caractère inacceptable de la violence à l'encontre des services de santé : plus des trois quarts des sondés désapprouvent les attaques contre les hôpitaux, les ambulances et les personnels de santé.
- En Suisse et dans les 5-P (soit les cinq États membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies), la conviction que les pertes civiles sont une conséquence inévitable de la guerre a gagné du terrain depuis 1999.
- Au cours des 20 dernières années, il y a eu un basculement de l'opinion publique sur la question de la torture. Si les deux tiers des personnes interrogées en 2016 la désapprouvent, elles sont moins nombreuses qu'en 1999 à estimer qu'un combattant ennemi ne doit pas y être soumis. En outre, le pourcentage de réponses « Ne sait pas » ou « Préfère ne pas répondre » a sensiblement augmenté.
- Il y a un décalage entre le positionnement de l'opinion publique et la pratique des États et des groupes armés. Ainsi, les violations des lois de la guerre – telles que les attaques contre les civils, les travailleurs humanitaires et les hôpitaux – persistent alors que les résultats de l'enquête montrent clairement que la majorité de la population sait que ces pratiques sont inacceptables et que les civils comme les personnels de santé et les structures médicales doivent être protégés.

APPELS À L'ACTION

- Il est rappelé à toutes les parties à un conflit – y compris aux groupes armés non étatiques – qu'elles ont l'obligation, au regard du droit international, de respecter et de faire respecter la vie et la dignité humaines. La décision de soutenir l'une ou l'autre partie à un conflit armé devrait être subordonnée à l'application par celle-ci des règles de droit en vigueur.
- Les États et les groupes armés doivent s'employer avec davantage de détermination à trouver des solutions pour faire mieux respecter le droit international humanitaire, notamment en obligeant les contrevenants à répondre de leurs actes.
- Le fait de priver une personne malade ou blessée de soins médicaux dans une situation de conflit armé est une violation du droit de la guerre. Toutes les parties à un conflit doivent garder à l'esprit que leur comportement, notamment la manière dont elles traitent les civils mais aussi les combattants blessés de l'autre camp, est important et qu'il peut avoir un impact sur la capacité des communautés à se relever une fois le conflit terminé.
- La torture est illégale et inacceptable en toutes circonstances. Elle est une insulte à notre humanité et ne contribue en rien à rendre nos sociétés plus sûres. Toutes les parties doivent se conformer au droit. Les auteurs d'actes de torture doivent être poursuivis et sanctionnés.

Pour de plus amples informations :
www.cicr.org/voixdelaguerre

LISTE DES PAYS CONCERNÉS PAR L'ENQUÊTE



AFGHANISTAN

L'Afghanistan est en proie à la guerre et à l'instabilité depuis des décennies. Le CICR y mène des activités depuis plus de 30 ans dans les domaines suivants : soutien aux communautés vulnérables et aux structures médicales, gestion de centres de réadaptation physique et visites aux détenus, qu'il aide à rester en contact avec leurs familles.

CHINE

La Chine est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU)¹. La délégation régionale du CICR pour l'Asie de l'Est est établie à Beijing depuis 2005.

COLOMBIE

Après plus de 50 ans de conflit armé, la Colombie a encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins de sa population, qui a été profondément meurtrie par la violence. Le CICR travaille depuis plus de 40 ans aux côtés des communautés touchées par les effets du conflit.

ÉTATS-UNIS

Les États-Unis comptent parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et font également partie de l'OTAN². Le CICR a une délégation régionale à Washington D.C. depuis 1995.

FRANCE

La France est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle est également membre de l'OTAN. Le CICR a un bureau à Paris depuis 1996.

IRAK

Depuis des décennies, l'Irak est régulièrement confronté à des conflits, des crises migratoires et des flambées de violence sectaire. Le CICR travaille depuis 1980 dans le pays, où il s'emploie essentiellement à améliorer le sort des détenus, rechercher les personnes disparues et venir en aide aux civils touchés par la violence.

ISRAËL

Depuis sa création en 1948, Israël est en conflit avec la Palestine. Le CICR est présent dans le pays depuis 1967 ; ses équipes de Jérusalem et Tel-Aviv travaillent surtout à renforcer la protection des populations civiles et à améliorer le sort des détenus dans les prisons israéliennes et palestiniennes.

NIGÉRIA

Au Nigéria, des millions de personnes subissent les effets du conflit qui déchire la région du lac Tchad ainsi que des affrontements intercommunautaires et de la violence urbaine. Les équipes du CICR s'attachent à protéger et aider les personnes touchées par la violence, en particulier dans le nord-est du pays.

PALESTINE

Le conflit israélo-palestinien pèse sur le quotidien des civils palestiniens depuis plusieurs décennies. Le travail mené par le CICR dans les territoires occupés porte essentiellement sur la protection des civils en situation d'occupation et l'amélioration du sort des détenus dans les prisons israéliennes et palestiniennes.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et il fait également partie de l'OTAN. Le CICR a une mission à Londres depuis 2003.

RUSSIE

La Russie est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Le CICR a une délégation régionale à Moscou depuis 1992.

SOUDAN DU SUD

Depuis juillet 2011, date officielle de son indépendance, le Soudan du Sud est en proie à la violence armée et à l'instabilité politique. Les équipes du CICR présentes dans le pays viennent en aide aux communautés touchées, réunissent des familles dispersées par la violence et visitent des lieux de détention.

SUISSE

La Suisse est le berceau du CICR et des Conventions de Genève, et de nombreuses organisations internationales y ont établi leur siège. Celui du CICR se trouve à Genève.

SYRIE (SYRIENS INTERROGÉS AU LIBAN)³

Le conflit syrien et la crise migratoire qui en découle touchent le Liban de plein fouet. On estime aujourd'hui à 1,5 million le nombre de Syriens y ayant trouvé refuge. Le CICR porte assistance aux réfugiés syriens et aux communautés d'accueil à travers tout le pays.

UKRAINE

Depuis plus de deux ans, l'est de l'Ukraine est le théâtre d'affrontements dont les civils continuent de subir les effets.

YÉMEN

Le Yémen est en proie à la violence et à l'instabilité politique depuis plus de 50 ans. La résurgence du conflit armé depuis mars 2015 a coûté la vie à plusieurs milliers de civils et contraint des millions d'autres à fuir. Le CICR est présent au Yémen depuis 1962.

Tout au long du rapport, les résultats de l'enquête sont ventilés comme suit :

- 5-P + Suisse⁴ : les 5 pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU – Chine, France, Russie, Royaume-Uni et États-Unis – et la Suisse,
- pays touchés par un conflit armé : Afghanistan, Colombie, Irak, Israël, Nigéria, Palestine, Soudan du Sud, Syrie, Ukraine et Yémen.

¹ Le Conseil de sécurité de l'ONU : il s'agit de l'un des six principaux organes des Nations Unies, dont la mission est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

² L'OTAN : également appelée l'Alliance, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord regroupe les pays d'Amérique du Nord et d'Europe qui se sont engagés à réaliser les objectifs dudit traité.

³ Pour des raisons d'ordre opérationnel, l'enquête n'a pas été menée en Syrie mais au Liban, auprès de réfugiés syriens.

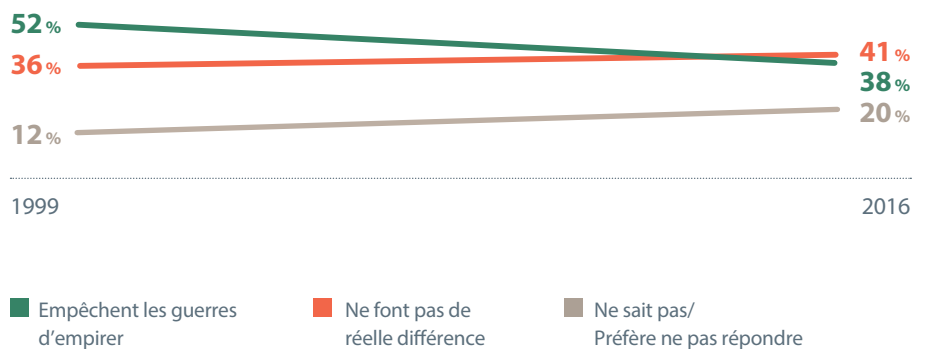
⁴ Qu'ils participent ou non à un conflit armé.

POINTS DE VUE SUR LES LOIS DE LA GUERRE



Pensez-vous que les Conventions de Genève empêchent les guerres d'empirer ou qu'elles ne font pas de réelle différence¹?

Le nombre de personnes convaincues que les Conventions de Genève permettent de limiter les horreurs de la guerre a considérablement baissé par rapport à 1999. En revanche, près de la moitié des sondés vivant dans des pays touchés par un conflit armé croit toujours en l'efficacité des Conventions de Genève². Le taux de réponses « Ne sait pas/Préfère ne pas répondre » a quant à lui augmenté au cours des 20 dernières années.

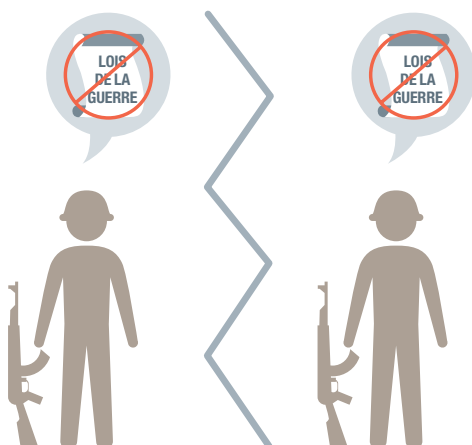


¹ Cette question n'a été posée qu'aux personnes qui avaient déclaré avoir au moins entendu parler du droit international humanitaire et des Conventions de Genève.

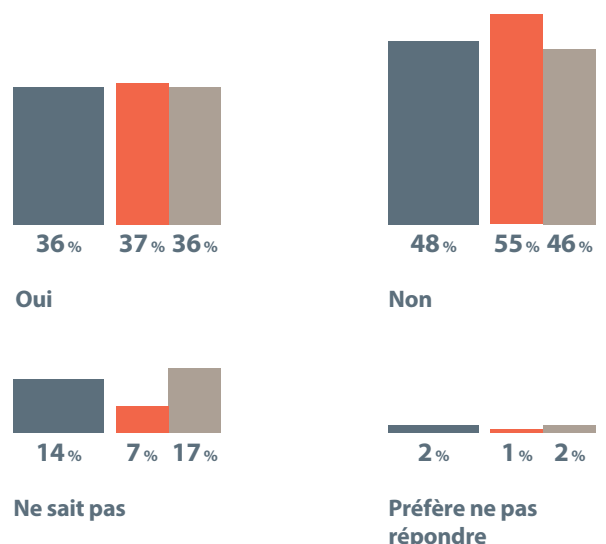
² Ils sont 49% à avoir répondu que les Conventions de Genève empêchent les guerres d'empirer.

Si les combattants ne respectent pas les lois de la guerre, est-ce que cela donne aux combattants du côté opposé le droit de ne pas les respecter aussi, selon vous ?

Près de la moitié de l'ensemble des personnes interrogées estime que le mépris des règles par l'une des parties n'autorise pas l'adversaire à en faire autant. Dans les pays touchés par un conflit armé, cette conviction est encore plus largement partagée.



■ Total tous pays confondus
 ■ Pays touchés par un conflit armé
 ■ 5-P + Suisse

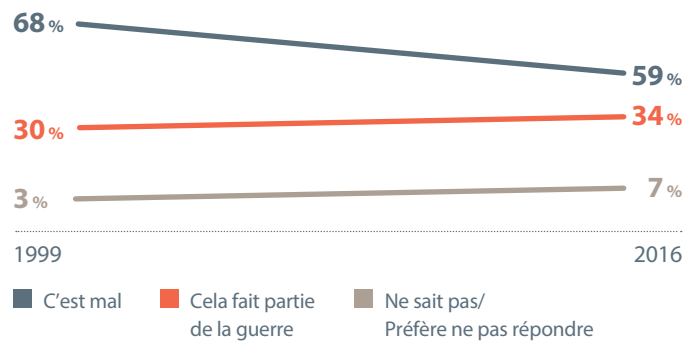


LE COMPORTEMENT DANS LA GUERRE

Que pensez-vous du fait d'attaquer des combattants ennemis dans des villages ou des villes peuplées afin d'affaiblir l'ennemi, sachant que de nombreux civils seront tués ? Est-ce mal ou cela fait tout simplement partie de la guerre ?

Au total, près de 6 personnes sur 10 désapprouvent cette pratique, ce qui constitue une baisse de près de 10 % par rapport à 1999. On constate néanmoins un écart important entre les sondés vivant dans des pays touchés par un conflit armé, qui sont près de 80 % à juger de tels agissements inacceptables, et ceux vivant dans les 5-P ou en Suisse, dont la moitié seulement partage cet avis¹.

¹ En 2016, 78 % des premiers et 50 % des seconds ont choisi la réponse « C'est mal ».

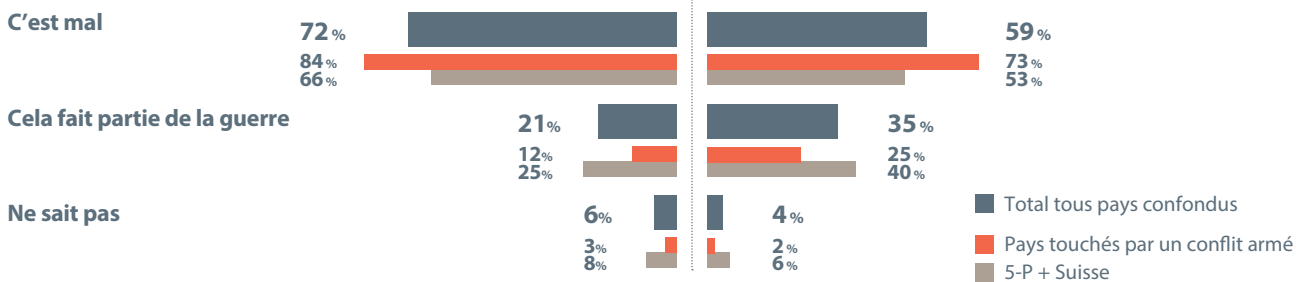


Que pensez-vous du fait d'attaquer les monuments religieux et historiques afin d'affaiblir l'ennemi ? Est-ce mal ou cela fait tout simplement partie de la guerre ?

La majorité des personnes interrogées estime que c'est mal, en particulier celles qui vivent dans des pays touchés par un conflit armé.

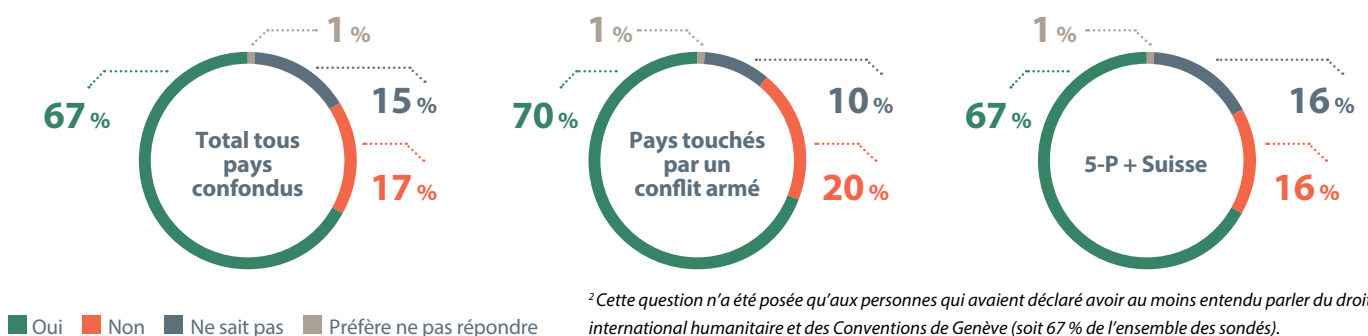
Les travailleurs humanitaires sont parfois blessés ou tués alors qu'ils donnent de l'aide dans les zones de conflit. Est-ce mal ou cela fait tout simplement partie de la guerre ?

Au total, 59 % seulement des personnes interrogées ont répondu que c'était mal. Parmi les sondés vivant dans les 5-P ou en Suisse, à peine plus de 50 % désapprouvent cette pratique tandis que 40 % estiment que cela fait partie de la guerre.



Les Conventions de Genève de 1949 ont été adoptées juste après la Seconde Guerre mondiale, il y a près de 70 ans. La guerre aujourd'hui est très différente. Est-ce que cela a encore un sens selon vous d'imposer des limites à la guerre² ?

Au total, plus des deux tiers des personnes interrogées estiment qu'il est encore pertinent d'imposer des limites à la guerre. Le pourcentage d'avis favorables est légèrement plus élevé dans les pays touchés par un conflit armé.

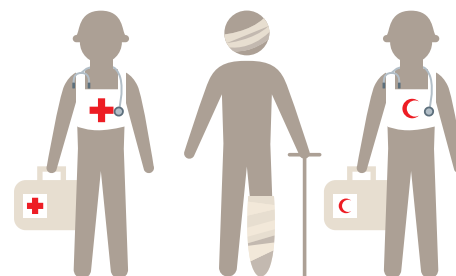


² Cette question n'a été posée qu'aux personnes qui avaient déclaré avoir au moins entendu parler du droit international humanitaire et des Conventions de Genève (soit 67 % de l'ensemble des sondés).

LES SOINS DE SANTÉ EN DANGER

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec l'affirmation suivante ?
Toute personne blessée ou malade a droit à des soins de santé pendant un conflit armé.

Près de 90 % de l'ensemble des sondés ont déclaré être tout à fait ou plutôt d'accord avec cette affirmation. Dans les pays touchés par un conflit armé, le consensus est presque total.



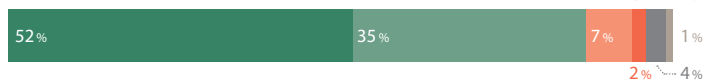
Total tous pays confondus



Pays touchés par un conflit armé



5-P + Suisse



Yémen



Colombie



Ukraine



Afghanistan



France



Nigéria



Syrie*



Suisse



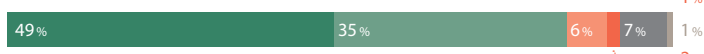
Russie



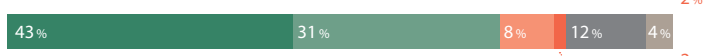
Royaume-Uni



États-Unis



Soudan du Sud



Irak



Chine



Israël



Palestine



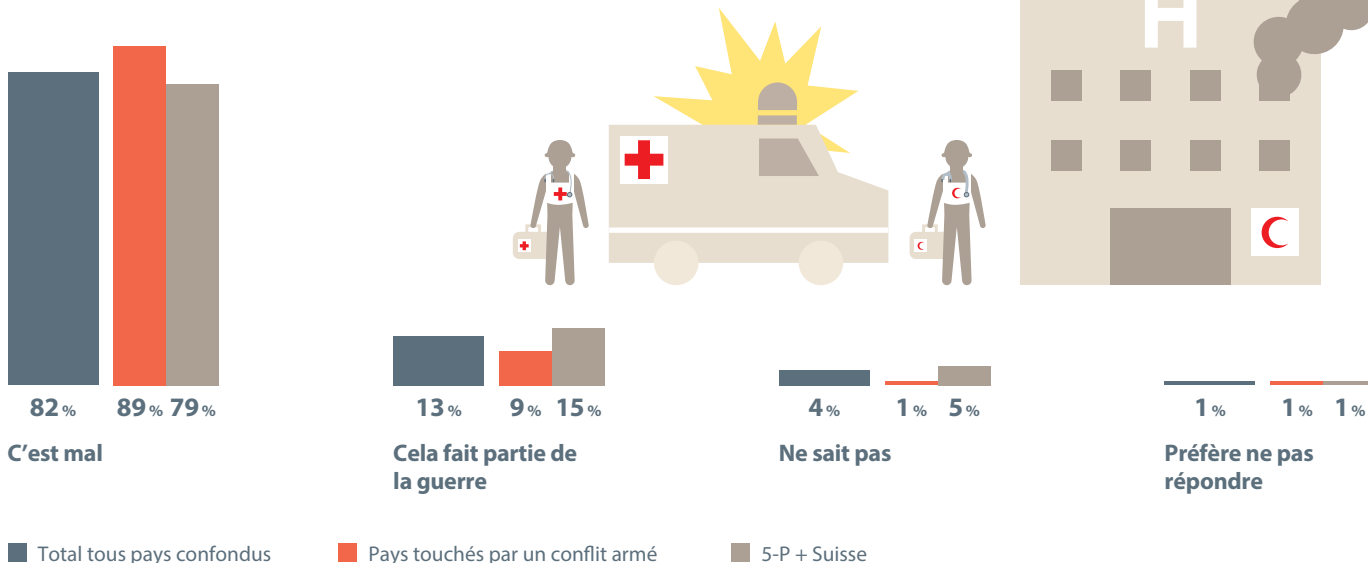
- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ne sait pas
- Préfère ne pas répondre

*Syriens interrogés au Liban

LES SOINS DE SANTÉ EN DANGER

Que pensez-vous du fait d'attaquer les hôpitaux, les ambulances et les personnels de santé dans le but d'affaiblir l'ennemi ? Est-ce mal ou cela fait tout simplement partie de la guerre ?

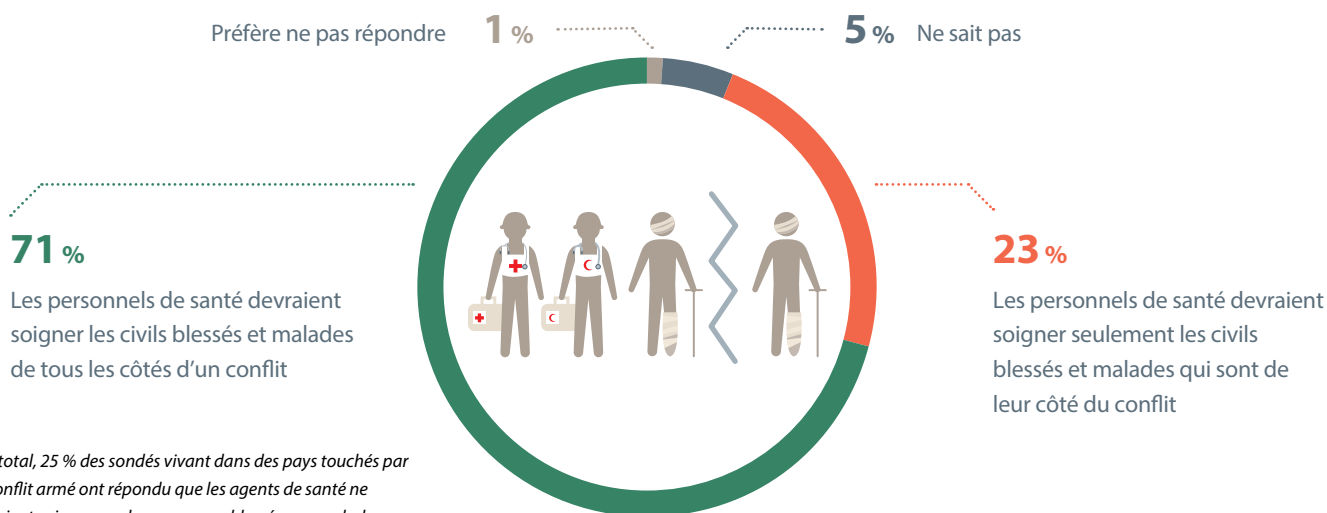
Plus de 80 % des personnes interrogées, en particulier celles qui vivent dans des pays touchés par un conflit armé, estiment que c'est mal.



Dans le contexte d'un conflit armé, parmi les propositions suivantes, laquelle décrit le mieux votre opinion personnelle ?

- Les personnels de santé devraient soigner seulement les civils blessés et malades qui sont de leur côté du conflit.
- Les personnels de santé devraient soigner les civils blessés et malades de tous les côtés d'un conflit.

Si, au total, 70% des personnes interrogées ont choisi la réponse b, près d'un quart d'entre elles ont tout de même opté pour la réponse a. Les partisans d'une assistance différenciée sont légèrement plus nombreux dans les pays touchés par un conflit armé*.

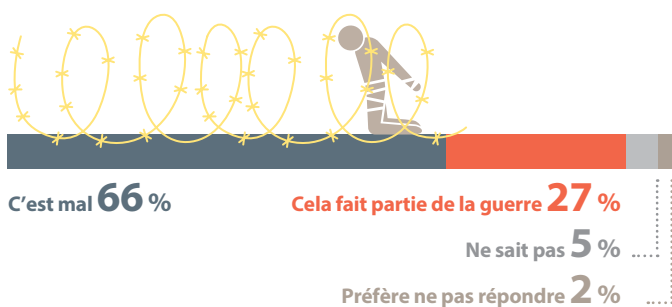


* Au total, 25% des sondés vivant dans des pays touchés par un conflit armé ont répondu que les agents de santé ne devraient soigner que les personnes blessées ou malades appartenant au même camp qu'eux.

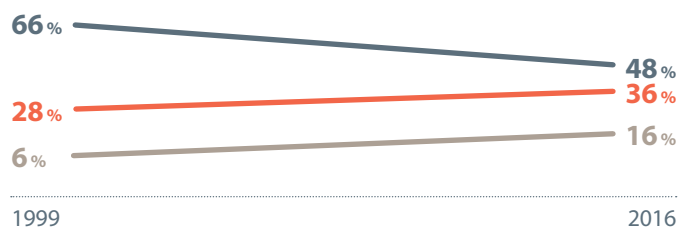
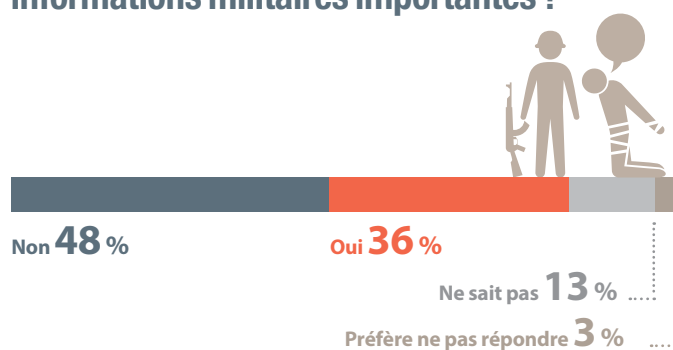
LA TORTURE

Si les deux tiers des personnes interrogées en 2016 désapprouvent la torture, il apparaît que le pourcentage de sondés favorables à l'usage de la torture pour obtenir des renseignements d'un combattant ennemi a beaucoup augmenté depuis 1999 – à noter qu'il est nettement plus élevé dans les pays touchés par un conflit armé. Parallèlement, le pourcentage de réponses « Ne sait pas/Préfère ne pas répondre » a lui aussi connu une hausse significative. La question de la torture suscite des réactions très diverses d'un pays à l'autre, comme en témoignent les histogrammes ci-dessous.

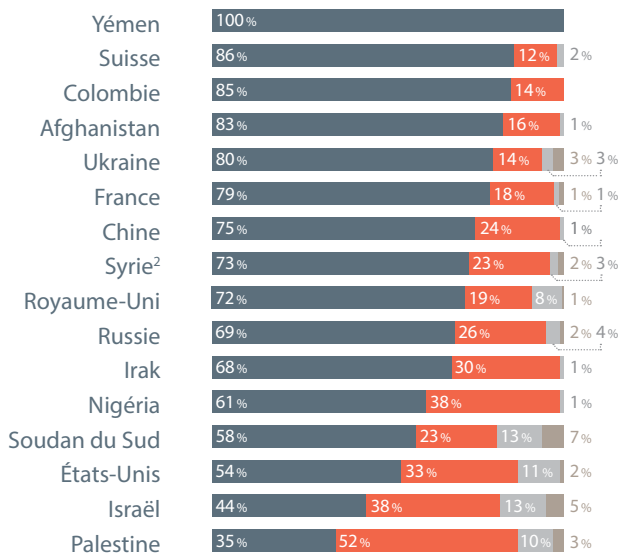
Que pensez-vous de la torture ? Est-ce mal ou cela fait tout simplement partie de la guerre¹ ?



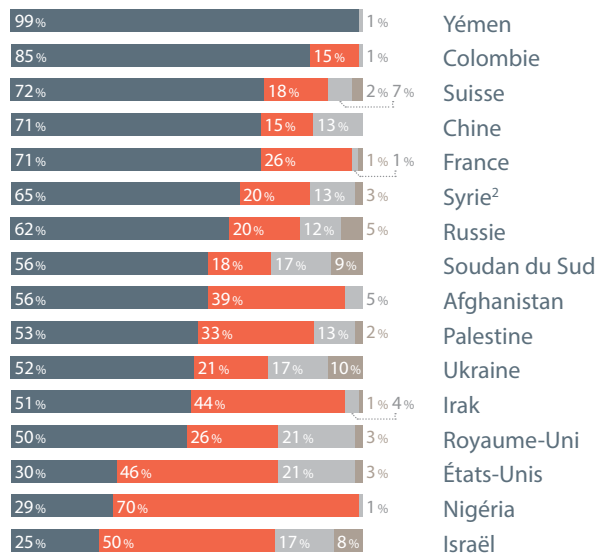
Selon vous, un combattant ennemi capturé peut-il être torturé pour obtenir des informations militaires importantes ?



¹ Cette question ne figurant pas dans l'enquête menée en 1999, aucune comparaison de résultats n'a été faite avec 2016.



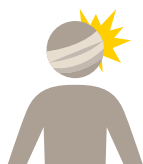
² Syriens interrogés au Liban



LA TORTURE

Comment pensez-vous que la torture affecte les personnes concernées ?

En réponse à cette question, l'immense majorité des sondés a coché au moins une des conséquences proposées. Il est intéressant de noter qu'une part non négligeable d'entre eux considère que la torture a des répercussions à la fois sur les victimes et les tortionnaires.



61%

Elle laisse des cicatrices physiques et psychologiques sur la personne qui est torturée.



43%

Elle déshumanise les victimes et les personnes infligeant la torture.



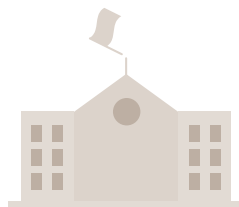
40%

Elle affecte psychologiquement le tortionnaire.



31%

Elle endommage la réputation d'une société.



27%

Elle porte atteinte à l'intégrité du système politique d'une société.



4%

Aucune de ces réponses

4%

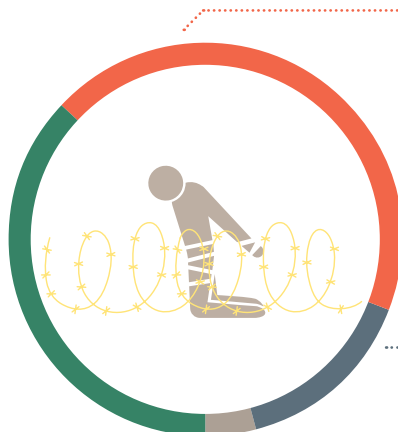
Préfère ne pas répondre

Si on vous dit que la torture est considérée comme illégale, car elle est interdite par la Convention des Nations Unies contre la torture, qui a été ratifiée par 159 pays, y compris le vôtre, est-ce que cela vous fait changer d'avis* ?

Même en sachant que la torture est illégale, près de 60 % des personnes interrogées continuent de penser qu'il est parfois, sinon toujours, acceptable de torturer un combattant ennemi.

44%

Non, je pense toujours que la torture est parfois acceptable.



37%

Oui, car je ne savais pas que mon pays avait donné son accord pour interdire la torture.

15%

Non, je pense que la torture est toujours acceptable. Elle fait partie de la guerre.

4%

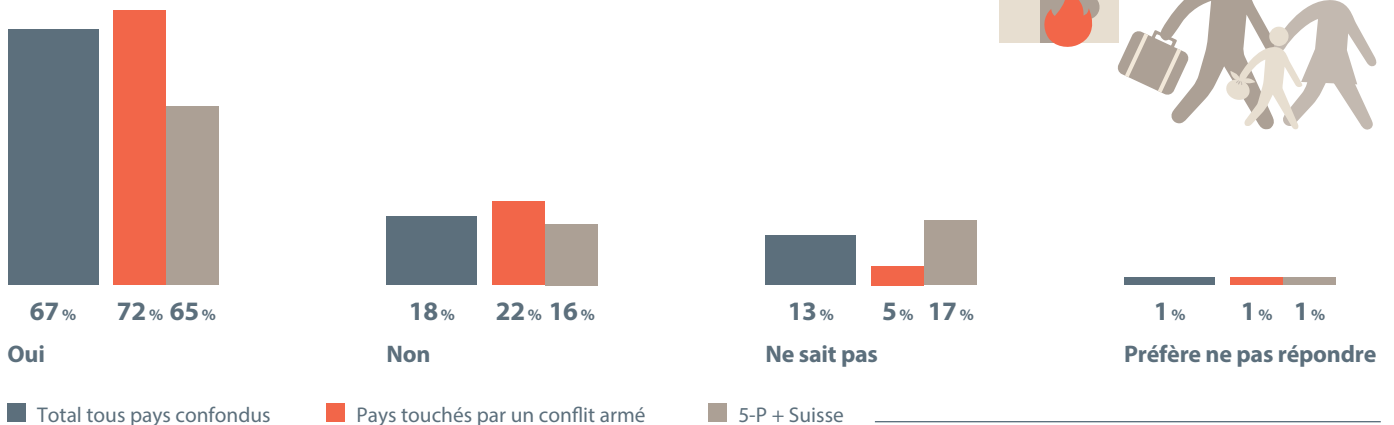
Préfère ne pas répondre

*Cette question n'a été posée qu'aux personnes ayant précédemment répondu qu'il était acceptable de torturer un prisonnier ennemi.

LES MIGRANTS

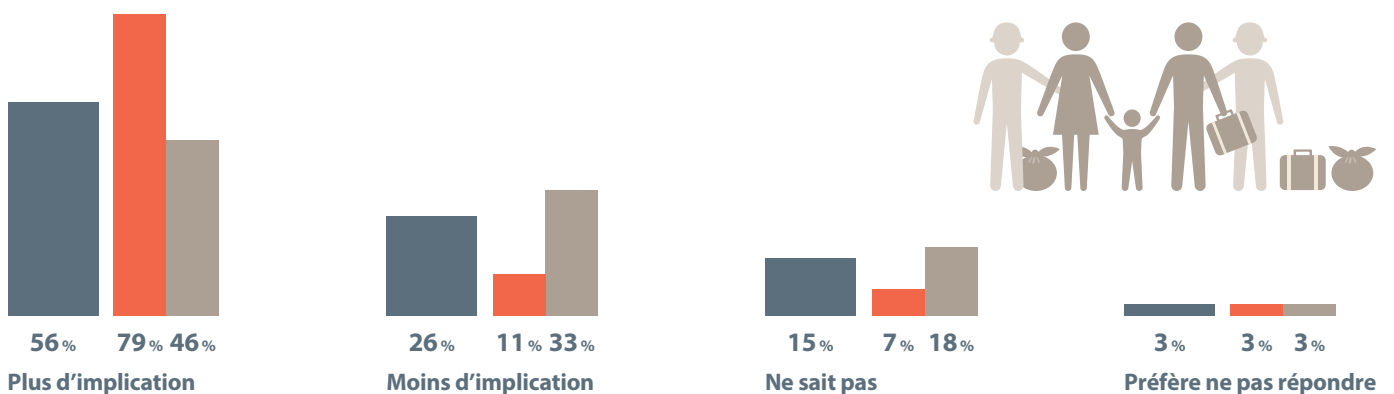
Si les lois de la guerre étaient mieux respectées par les combattants, pensez-vous que les civils seraient moins enclins à fuir leur pays ?

Plus des deux tiers de l'ensemble des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative à cette question. Dans les pays touchés par un conflit armé, le pourcentage de « Oui » est encore plus élevé.



Voulez-vous voir plus ou moins d'assistance humanitaire de votre pays pour aider les gens qui ont fui leur pays en raison d'un conflit ?

Au total, plus de 50 % des personnes interrogées se sont prononcées en faveur d'un engagement humanitaire accru de la part de leur pays. On note toutefois un écart de taille entre d'un côté les 5-P et la Suisse, où seuls 46 % des sondés sont favorables à un renforcement de l'aide humanitaire destinée aux migrants, et de l'autre les pays touchés par un conflit armé, où ils sont 79 % à partager cet avis.

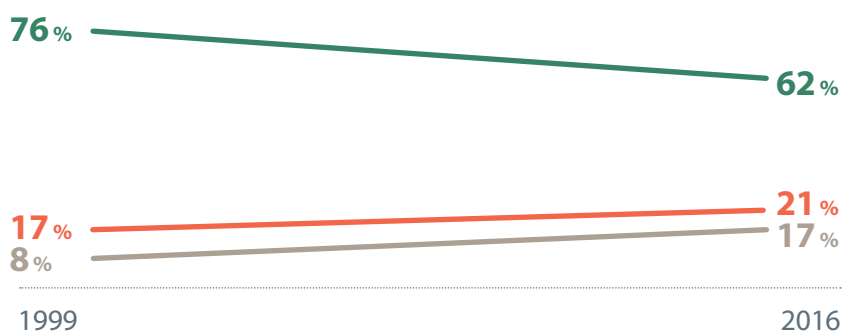


Si les lois de la guerre étaient respectées, moins de gens quitteraient leur pays.

L'ACTION POLITIQUE

À l'avenir, aimeriez-vous voir plus ou moins d'interventions politiques de la part de la communauté internationale pour aider à arrêter les violations des lois de la guerre ?

Bien que les partisans d'une action politique renforcée soient nettement plus nombreux en 2016 dans les pays touchés par un conflit armé, leur part a globalement baissé depuis 1999.



■ Plus d'interventions ■ Moins d'interventions ■ Ne sait pas/Préfère ne pas répondre



62% 73% 57%

Plus d'interventions



21% 20% 22%

Moins d'interventions



16% 6% 20%

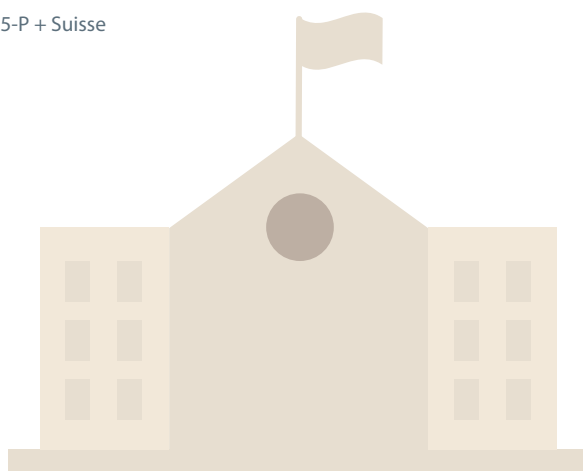
Ne sait pas



2% 1% 2%

Préfère ne pas répondre

■ Total tous pays confondus ■ Pays touchés par un conflit armé ■ 5-P + Suisse



LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE VICTIMES

Voici une liste de quelques différentes façons de réduire le nombre de victimes de la guerre. Pour chacune d'entre elles, pouvez-vous nous indiquer si vous considérez la proposition comme pas très importante, un peu importante, plutôt importante ou très importante.

Les pourcentages ci-dessous indiquent pour chaque proposition la part de sondés ayant opté pour les réponses « Très importante » ou « Plutôt importante ».



74%

Accroître l'efficacité des lois et des règles qui limitent ce que les combattants peuvent faire pendant une guerre



74%

Accroître la responsabilité des auteurs d'atrocités à travers les tribunaux internationaux



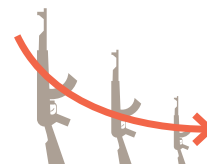
71%

Augmenter la précision des armes pour réduire les pertes accidentelles



69%

Augmenter la couverture des médias sur ces guerres afin que les atrocités soient exposées



58%

Diminuer le nombre d'armes disponibles pour les soldats et les combattants dans le monde

Près des trois quarts des personnes interrogées estiment que c'est en renforçant l'efficacité des lois de la guerre et en poursuivant systématiquement ceux qui les enfreignent devant les tribunaux internationaux que l'on fera reculer le nombre de victimes. Pourtant, parmi les réponses à la question sur les mesures et les personnes les mieux à même d'influencer le comportement des combattants, la menace d'une sanction pénale par un tribunal international est arrivée en dernière position, loin derrière les chefs militaires et les collègues combattants, dotés d'après les sondés du pouvoir d'influence le plus efficace.

Dans la liste suivante, qui influence ou qu'est ce qui influence l'action des combattants en temps de guerre ? Dites pour chaque option si selon vous elle n'a aucune influence, a une faible influence, une forte influence ou une très forte influence.

Les pourcentages ci-dessous indiquent pour chaque proposition la part de sondés ayant opté pour les réponses « Très forte influence » ou « Forte influence ».



81%

Les leaders militaires



67%

Les collègues soldats au combat



55%

Les leaders locaux (politiciens ou personnes influentes locales)



55%

Les leaders religieux



50%

La menace de sanctions par les tribunaux internationaux



50%

La menace de sanctions par les tribunaux nationaux



Le respect des lois de la guerre contribue à limiter le nombre de victimes.

LES LOIS DE LA GUERRE SONT TRÈS CLAIRES

AU SUJET DE LA TORTURE

La torture et toute autre forme de mauvais traitement sont expressément interdites par le droit conventionnel et le droit coutumier internationaux. Tous les États et toutes les parties à un conflit sont tenus de respecter cette règle. Il n'existe aucune exception, quelles que soient les circonstances. La torture a des effets dévastateurs sur l'ensemble de la société, surtout lorsqu'elle reste impunie, alimentant la haine, déclenchant la violence et détruisant des communautés entières. En outre, des recherches ont montré qu'elle était inefficace, les « informations » obtenues sous la torture n'étant généralement pas fiables.

AU SUJET DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Dans les situations de conflit armé, toute personne blessée ou malade a droit à des soins de santé indépendamment du camp auquel elle appartient, de ses opinions politiques ou de toute autre forme d'appartenance. Les attaques dirigées contre les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaire sont illégales au regard des lois de la guerre. Le personnel médical ne doit pas être pris pour cible au motif qu'il vient en aide aux blessés et aux malades du camp adverse. Tout prisonnier blessé ou malade doit recevoir les soins médicaux dont il a besoin.

AU SUJET DES CIVILS

Il est interdit de prendre délibérément pour cible des civils ainsi que de lancer des attaques aveugles sur des villes et des villages habités. Toutes les précautions possibles doivent être prises pour éviter de blesser les civils, d'endommager leurs maisons ou de détruire leurs moyens de subsistance tels que les sources d'eau, les cultures, le bétail, etc. Les civils doivent pouvoir recevoir l'aide dont ils ont besoin, et les travailleurs humanitaires et le personnel médical qui s'emploient à la leur apporter ne doivent pas être la cible d'attaques.

AU SUJET DES MIGRANTS

Les gens qui vivent dans des pays touchés par un conflit armé ne décident pas de partir de chez elles sans raison. Il existe un lien direct de cause à effet entre les violations flagrantes des lois de la guerre et les déplacements forcés. Tout comme les politiques humanitaires, les politiques migratoires devraient être fondées sur le principe d'humanité. Les migrants vulnérables ont besoin d'une assistance spécifique, quel que soit leur statut juridique ou le terme utilisé pour les désigner. Les migrants ne doivent être placés en détention qu'en dernier ressort, et les États doivent respecter le principe de non-refoulement (selon lequel une personne ne peut être renvoyée dans un pays s'il n'existe aucune garantie que ses droits fondamentaux y seront respectés).



La manière dont les civils sont traités pendant un conflit armé est importante car elle peut avoir un impact sur la capacité des communautés à se relever une fois le conflit terminé.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

L'édition 2016 de l'enquête « Les voix de la guerre » rend compte des opinions de personnes de 16 pays différents. Il ne s'agit pas d'une étude universitaire, mais plutôt d'un aperçu de ce que la population des pays touchés par un conflit armé et celle des 5-P et de la Suisse pensent d'un certain nombre de sujets ayant trait à la guerre.

- Cette enquête a été menée entre juin et septembre 2016 auprès de personnes âgées de 18 à 70 ans ; la technique d'entretien (entretiens en ligne, en face à face ou entretiens téléphoniques assistés par ordinateur), le calendrier et la taille de l'échantillon (800, 1 000 ou 5 000 personnes) ont été adaptés en fonction de chaque pays.
- Les participants ont été sélectionnés selon la technique de l'échantillonnage aléatoire dans 15 pays. Pour des raisons d'ordre opérationnel, l'enquête n'a pas pu être menée en Syrie. Ce sont des réfugiés syriens installés au Liban, sélectionnés par le partenaire local de WIN/Gallup International selon la méthode d'échantillonnage « boule de neige » (sélection de quelques sujets correspondant au profil recherché qui « recrutent » à leur tour des candidats parmi leurs connaissances, et ainsi de suite), qui ont été interrogés.
- Les résultats ont été pondérés de manière à ce qu'ils soient représentatifs de l'ensemble de la population visée par l'enquête.
- Les chiffres figurant dans le présent document ayant été arrondis, il est possible qu'il y ait un décalage entre les totaux indiqués dans les graphiques (qui ont été calculés sur la base des chiffres exacts) et la somme des sous-totaux arrondis.
- Les résultats qui font apparaître des écarts statistiques significatifs (calculés sur la base des pourcentages de répartition et de la taille de l'échantillon) sont indiqués dans le texte qui accompagne les représentations graphiques correspondantes.
- De plus amples informations sur la méthode utilisée (questionnaire complet, échantillonnage, lieux et technique d'entretien par pays) sont disponibles sur www.cicr.org/voixdelaguerre.

MISSION

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont il dirige et coordonne les activités internationales dans les conflits armés et les autres situations de violence.



CICR